

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2018

Convocation du 24 avril 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 24 avril 2018, s'est réuni le lundi 30 avril 2018 à 19 heures.

Etaient présents : Pierre BARLOGIS, Sébastien GORJUP, Anne-Lise BORNE, Frédérique BELEY, Jean-Louis MOYON, Christian CANAULT, Francis BERMONT, Annie MATYSIAK.

Absents excusés : Julien DAMOTTE, Jean-Pierre CLAVEQUIN, Nathalie ELSLANDER

Procuration de : Bernard ASTIER à Sébastien GORJUP
Nathalie ROSSELOT à Anne-Lise BORNE
Thierry ZABOLLONE à Pierre BARLOGIS
Viviane HENISSE à Frédérique BELEY

Le compte rendu de la séance précédente est « adopté » à l'unanimité
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

1 – PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Pour finaliser la procédure de reprise des concessions du cimetière qui a débuté en 2014, le Maire informe l'assemblée qu'en date du 12 mars 2018, en présence des gardes champêtres et de quelques concessionnaires, s'est déroulé la fin de la procédure. A l'issue de cette réunion les procès-verbaux de constatation de reprise ont été dressés et dûment signés par les parties présentes (PV consultables en Mairie). Le procès-verbal des concessions en état d'abandon reprises par la commune sera affiché sur le cimetière communal avec un plan pour les localiser.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de reprendre les concessions en état d'abandon sur lesquelles aucune amélioration n'a été constatée durant toute la durée de la procédure de reprise afin de permettre dans un second temps le placement de nouvelles inhumations.

Décision du CM : Les membres du Conseil Municipal acceptent la reprise des concessions en état d'abandon listées sur le procès-verbal, et autorisent le Maire à procéder à l'exhumation des corps avec dépôts dans l'ossuaire prévu à cet effet.

2- SUBVENTIONS ANNÉE 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2017, il a été versé aux associations 11 705 € de subventions composées comme suit :

- CCAS de la commune : 6 325 €
- Coopérative scolaire : 2 375 dont 1 500 € pour un voyage de fin d'année scolaire et 875 € pour des fournitures diverses
- Associations diverses : 3 005 €

Les dossiers de demande de subvention sont à retourner en mairie avant le 30 juin 2018, accompagnés des pièces obligatoires (courrier de sollicitation d'une subvention, bilan et compte de résultat de l'année n-1, budget prévisionnel de l'année n, dernier compte rendu de l'assemblée générale).

Le Conseil Municipal est appelé à voter ce soir uniquement sur les subventions attribuées aux associations diverses et CCAS.

Décision du CM : Les membres du Conseil Municipal reconduisent les mêmes montants qu'en 2017 et décident d'augmenter les subventions de l'ACC, et de l'USC de Châtenois pour les harmoniser avec l'association de la Savoureuse (détail ci-joint).

3- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE (TLPE)

L'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de 1,2 % pour 2017 (source INSEE)

Le tarif maximal de TLPE prévu par l'article L.2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs 2019 s'élève à :

- 15,70 € par m² d'enseigne dans les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants.

Le tarif maximal prévu à l'article L.2333-10 du CGCT s'élève pour 2019 à :

- 20,80 € par m² d'enseigne publicitaire pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus

Le Maire propose de fixer ces tarifs pour une mise en application au 1^{er} janvier 2019.

Décision du CM : Accord du Conseil Municipal à la majorité, par 11 voix pour et 1 voix contre.

5- CÉRÉMONIE DU 08 MAI

Début de la cérémonie à 11 h 15 devant le monument aux morts du cimetière.

DIVERS

Travaux Route de Moval : 2 chicanes ont été mises en place.

Ecole de Châtenois : le déménagement est prévu durant les vacances de la Toussaint

3 ATSEM sur le site de l'école et aucune n'est recrutée à plein temps. Anne-Lise BORNE n'est pas favorable à la réduction du temps de travail des ATSEM. Les élèves se retrouvent à 28 ou 29 par classe.

- Dérogations : nous mettons systématiquement des avis défavorables avec aucune participation financière de la part de notre commune

Accueil périscolaire : A partir de la prochaine rentrée scolaire, il est prévu que l'accueil ouvre à 7 h 10 le matin pour une fermeture à 18 h 30. (Une pénalité d'une heure sera mise en place pour les parents qui arriveront en retard).

Suite au retour de la semaine de 4 jours, les enfants seront accueillis toute la journée du Mercredi. Un tarif spécifique sera appliqué.

Budget Grand Belfort :

Les principaux chiffres :

- Le budget principal du Grand Belfort s'élève à 82 000 000 € (frais de personnel, 24 000 000 € reversés aux communes).
- Budget annexe de l'eau : 15,9 millions €
- Budget annexe de l'assainissement : 17 millions €
- Budget Ordures Ménagères : 20 millions €

Séance levée à 21h05